

4.1.1 - Evaluer le patrimoine naturel

4.1.1.1 Evaluer l'état de conservation des espèces et des habitats

De nombreuses études visent ou concourent à apporter des éléments pour évaluer l'état de conservation ou le «bon» fonctionnement d'une population d'espèces ou d'un habitat. Cette évaluation est un point important, mais il existe à ce jour encore peu de référence pour la réaliser. Les «cahiers d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires» édités par la documentation française sont un outil accessible au gestionnaire. D'après DUPONT (com. pers.), une solution consiste à établir une liste potentielle des espèces présentes sur le site. Si l'inventaire des habitats a été réalisé, il est possible, en utilisant les cahiers d'habitats, les atlas régionaux s'ils existent, ou en se référant aux scientifiques locaux, de dresser une première liste des espèces potentiellement présentes. Toutefois ces outils ne donnent que des indications générales et ne suffisent pas à répondre à la problématique. Ils permettent simplement d'obtenir certaines données pouvant orienter la démarche. D'après les travaux de SPEIGHT, on peut ensuite faire la comparaison avec l'inventaire réalisé :

- 0-25 % des espèces potentielles ont été rencontrées : mauvais état de conservation
- 25-50 % : état de conservation moyen
- 50-75 % : bon état de conservation
- 75-100 % : très bon état de conservation

Cela peut permettre de mettre en place une stratégie de conservation ou de restauration.

4.1.1.2 Evaluer la contribution de la réserve à une plus grande échelle

Les données obtenues sur le site géré doivent être comparées à celles recueillies à d'autres échelles et les résultats placés dans un contexte plus large, local, national voire international. Les évolutions observées dans l'espace naturel peuvent être confrontées aux évolutions sur de plus grands espaces afin de savoir si les espèces (et les habitats) évoluent de la même façon au niveau national ou s'il y a un effet lié à la protection de l'espace.

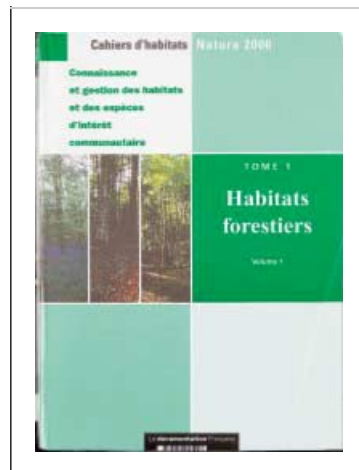


Figure n°67 : Reproduction de la couverture d'un cahier d'habitats



Photo n°56 : Fous de Bassan. © LPO Île Grande

Pour un gestionnaire de RN, l'Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles mis en place par RNF (FIERS et al., 1998), est un outil qui aide à mesurer le niveau de responsabilité du site pour la conservation de certaines espèces ou habitats, et à se positionner par rapport au réseau national. Cet observatoire a permis d'identifier des espèces pour lesquelles le réseau RNF a une forte responsabilité.



Photo n°57 : Bruant des roseaux © A. DAL MOLIN/L. JOUBERT-RN DE LA MAZIÈRE

Les comptages nationaux ou internationaux peuvent être utilisés par le gestionnaire pour l'évaluation de l'importance nationale ou internationale du site pour une espèce donnée. Schématiquement, et dans le cas des zones humides, on considère qu'un site présente une telle importance s'il héberge régulièrement au moins 1% de la population considérée : effectif national ou population biogéographique (par exemple Europe, ou Méditerranée...). Les valeurs d'indices annuels nationaux du programme national STOC du CRBPO servent également à une interprétation et évaluation des données locales de suivi.

Exemples :

- Le Fou de Bassan à la RN des Sept-Iles (seule RN où l'espèce est présente, plus de 99 % des couples français y nichent).

- Le Phoque veau-marin à la RN de la Baie de Somme (plus de 80 % des effectifs nationaux y sont présents).

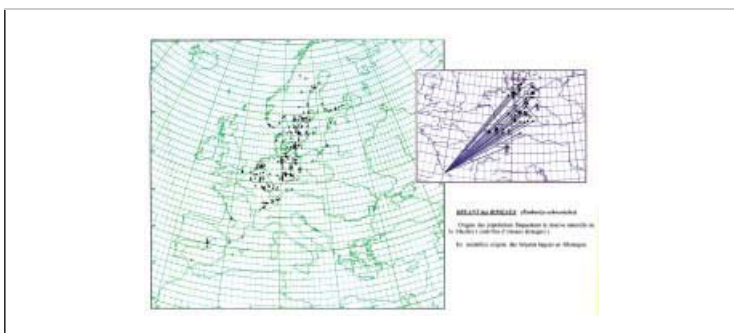


Figure n°68 : La contribution à une plus grande échelle peut être représentée de manière cartographique comme ici où les données issues de baguages permettent de mieux comprendre les déplacements du Bruant des roseaux dans la Réserve Naturelle de

l'Etang de la Mazère. Le gestionnaire a réalisé une carte qui montre les origines des populations de Bruant des roseaux fréquentant la réserve naturelle (contrôles d'oiseaux étrangers). DAL MOLIN et al., 1997-1998

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB